

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMPTABILITÉ ET GESTION

ÉPREUVE U41

ÉTUDE DE CAS

SESSION 2021

Durée : 4 H 30
Coefficient 9

Matériel autorisé :

L'usage de calculatrice, avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 23 pages, numérotées de 1/23 à 23/23.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMPTABILITÉ ET GESTION

ÉPREUVE E41 - Étude de cas

Durée : 4h30
Coefficient : 9

Le sujet se présente sous la forme de 4 missions indépendantes

Page de garde	p. 1
Présentation de l'entreprise	p. 2 et 3
MISSION 1 : Gestion des opérations courantes	(32 points).....p. 4
MISSION 2 : Gestion sociale.....	(20 points).....p. 4
MISSION 3 : Travaux d'inventaire et augmentation de capital	(45 points).....p. 4
MISSION 4 : Traitement de l'impôt sur les sociétés.....	(23 points).....p. 4

ANNEXES

A - Documentation comptable, fiscale et sociale associée à la situation

MISSION 1 : Gestion des opérations courantes	Annexes.... A1 à A5	p. 5 à 8
MISSION 2 : Gestion sociale.....	Annexes.... A6 à A11	p. 9 et 10
MISSION 3 : Travaux d'inventaire et augmentation du capital ...	Annexes.... A12 à A24 ...	p. 11 à 15
MISSION 4 : Traitement de l'impôt sur les sociétés	Annexes.... A25 à A28 ..	p. 16 et 17

B - Extraits issus de la réglementation comptable, fiscale et sociale en vigueur

MISSION 1 : Annexe B1 – Mémento SQL	p. 18
MISSION 2 : Annexe B2 à B4 – Documentation sociale.....	p. 19
MISSION 3 : Annexe B5 à B7 – Documentation comptable	p. 20 et 21
MISSION 4 : Annexe B8 – Documentation fiscale.....	p. 22 et 23

Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires.

AVERTISSEMENTS

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée et les démarches devront être clairement décrites. Les enregistrements comptables devront être présentés de façon structurée et indiquer les informations suivantes :

- Pour l'ensemble de l'opération : la date, le code journal et le libellé de l'opération,
- Pour chaque ligne de l'opération : le N° de compte général, le N° de compte de tiers (le cas échéant) et le montant « débit » ou « crédit ».

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

Présentation de l'entreprise

La société Lab Sound System (LSS) est un bureau d'études spécialisé dans les métiers du son et propose deux types de prestations de services. Elle réalise des activités de conseil portant sur la conception et l'amélioration du son dans des studios d'enregistrement et des auditoriums, et elle assure le suivi de chantier.

Elle compte parmi ses clients des chaînes de télévision (France Télévision Marseille, Arte,...), des stations de radio (France Info), des studios d'enregistrement, des sociétés de production et de réalisation.

LSS opère sur la France entière.

La société créée en 2002 est une SARL dirigée par Mme Payet.

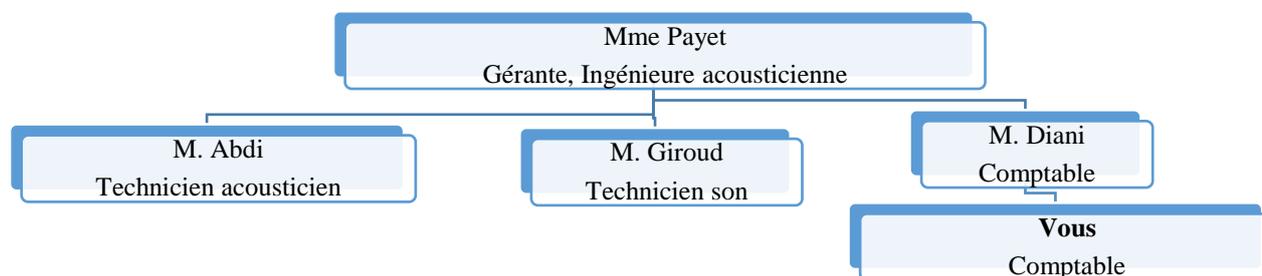
Capital	8 000 €, entièrement libéré Détenue à 80% par Mme Payet.
Chiffre d'affaires de l'exercice 2020	529 732 €
Effectif	5 salariés.
Activité	Prestations de services.
Exercice comptable	Du 01/01 au 31/12
Régime fiscal - Imposition des bénéfices	Impôt sur les sociétés (IS). Bénéficie du régime de faveur des petites et moyennes entreprises (PME).
Régime fiscal - TVA	Opérations soumises au taux normal de 20%.
	Pas d'option pour le paiement d'après les débits.

L'effectif se compose de :

- deux acousticiens au sein de son bureau d'études, Mme Payet et M. Abdi ;
- un technicien son, M. Giroud ;
- un comptable, M. Diani, qui partira en congé parental à compter du 1^{er} février 2021 ;
- vous-même, en contrat d'apprentissage depuis le 1^{er} octobre 2020.

Vous assistez M. Diani avant de lui succéder sur son poste.

Votre courriel professionnel est le suivant : assistant@lss.fr



Mme Payet s'occupe de la prospection commerciale et des clients les plus importants pour lesquels elle réalise uniquement des prestations de conseil. En tant que gérante, elle supervise la gestion de la SARL.

M. Abdi réalise les études acoustiques et suit les différents chantiers. Il est assisté de M. Giroud sur la partie technique (édition des plans).

Organisation comptable et informatique

Répartition des tâches comptables et organisation informatique

Tous les travaux comptables et fiscaux sont réalisés par M. Diani.

La société fait appel à un cabinet comptable, Optimo Gestion, pour les missions de contrôle et de conseils ainsi que pour l'établissement des bulletins de salaires et des déclarations sociales à partir des informations transmises par M. Diani.

La société LSS utilise un progiciel de gestion intégré (PGI) hébergé sur un des serveurs du cabinet comptable.

LSS et le cabinet comptable ont accès au dossier de LSS du PGI selon les modalités suivantes

Modules PGI	Lab Sound System	Cabinet d'expertise-comptable
Gestion commerciale	✓	✓
Comptabilité financière	✓	✓
Gestion sociale		✓
Gestion des immobilisations	✓	✓

Journaux utilisés

Code journal	Désignation	Code journal	Désignation
AC	journal des achats	VE	journal des ventes
BQ	journal de banque	CA	journal de caisse
OD	journal des opérations diverses	AN	journal des à nouveaux
IM	journal des immobilisations		

Extrait du plan des comptes de l'entreprise

L'entreprise LSS utilise les comptes du plan comptable général (comptes à 6 chiffres).

Option comptable

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature.

Comptes de tiers utilisés

Les comptes de tiers font l'objet d'une codification alphanumérique : les trois premiers chiffres du compte collectif suivis des trois premières lettres du nom du tiers.

N° Tiers	N° compte collectif	Nom du tiers	N° Tiers	N° compte collectif	Nom du tiers
401FON	401000	Foncia	411BAR	411000	Barez
401MAC	401000	Assureur MACIF	411BLU	411000	Blue Way TV
401OPT	401000	Optimo Gestion	411ECL	411000	Eclipse
401OUE	401000	Ouest Bureau	411EDI	411000	Edi-Radio
404VID	404000	VideoJet	411RAD	411000	Radio Fa Sol

Enregistrement de la TVA

La TVA en attente d'exigibilité est enregistrée dans le compte 445800.

En contrat d'apprentissage depuis le 1er octobre 2020, vous assistez dans un premier temps M. Diani, avant son départ en congé parental (mission 1).
Vous assurez les missions de monsieur Diani durant son congé et vous collaborez avec Mme Payet (missions 2 à 4).

MISSION 1 : Gestion des opérations courantes

Annexes A1 à A5 - Annexe B1

Fin janvier 2021, M. Diani vous confie la gestion des opérations courantes en attente de traitement.

Il vous demande :

- **d'enregistrer les documents reçus en janvier 2021 par courrier ;**
- **de répondre à la note de Mme Payet en rédigeant les requêtes SQL demandées.**

MISSION 2 : Gestion sociale

Annexes A6 à A11 - Annexes B2 à B4

Le cabinet Optimo Gestion a en charge la gestion sociale de l'entreprise LSS. Il édite notamment les bulletins de paie et procède aux enregistrements comptables.

Mme Payet assure le relais entre le cabinet comptable et les salariés.

Elle est sollicitée par Monsieur Abdi, salarié de l'entreprise, concernant son bulletin de paie de janvier 2021.

Elle vous demande de répondre aux questions relatives à la fiche de paie (aucun formalisme exigé).

MISSION 3 : Travaux d'inventaire et augmentation du capital

Mission 3-A

Annexes A12 à A20 - Annexes B5 et B6

Les travaux d'inventaire pour la clôture de l'exercice au 31 décembre 2020 ne sont pas achevés. Début février 2021, Mme Payet vous remet les dernières pièces reçues.

Elle vous demande dans ses courriels :

- **de poursuivre les travaux d'inventaire ;**
- **de répondre à ses interrogations.**

Mission 3-B

Annexes A21 à A24 - Annexe B7

La société envisage l'acquisition d'un local dans une zone d'activité en vue d'installer un laboratoire d'analyse acoustique. Pour financer cette acquisition, elle a effectué une augmentation du capital. Mme Payet vous transmet toutes les pièces associées à cette augmentation du capital.

Dans son courriel, elle vous demande de terminer les enregistrements.

MISSION 4 : Traitement de l'impôt sur les sociétés

Annexes A25 à A28 - Annexe B8

Mme Payet a reçu l'échéancier de paiement de l'IS transmis en mars 2021 par l'expert-comptable. Elle souhaite obtenir des informations chiffrées quant aux décaissements de l'impôt sur les sociétés (IS) pour l'exercice 2021.

À cet effet, elle vous remet une note de service.

Elle vous demande :

- **de procéder à l'enregistrement comptable demandé,**
- **de répondre à ses interrogations relatives à l'IS.**

A- Documents comptables, fiscaux et sociaux associés à la situation

Annexe A1 – Extrait du livre des procédures comptables

➤ **Procédure d'enregistrement des opérations courantes**

Pièce comptable	Procédure d'enregistrement	Code journal
Facture de vente et d'avoir	Écriture générée automatiquement le jour de la validation de la facture.	VE
Facture fournisseur – charges	Écriture saisie le jour de la réception du document.	AC
Facture fournisseur – immobilisations	Fiche immobilisation générée automatiquement le jour de la saisie de l'écriture.	IM
Chèque reçu	Écriture saisie le jour de la réception du document.	BQ
...

Annexe A2 - Documents reçus le 18 janvier 2021

➤ **Facture du cabinet Optimo Gestion**

Optimo Gestion 120, rue de Trony 75017 Paris Tél. 01 32 85 90 25 Numéro SIRET : 382569267 TVA intra : FR 30382569267		Reçu le 18/01/2021
Facture n°: 09120285 Date : 17/01/2021 Code Client : 411753	Lab Sound System 181, Bd Pessières 75017 Paris	
NOTE D'HONORAIRES ET DÉBOURS Missions comptables et sociales mensuelles : décembre 2020 Hébergement annuel du PGI	Taux TVA 20,00 20,00	Montant HT 255,00 € 500,00 €
TVA sur les débits Art 269-2 du CGI	Total net hors taxes : TVA 20 % :	755,00 € 151,00 €
	TOTAL À PAYER :	906.00 €
La présente facture est payable par chèque au 20/02/2021.		

➤ **Chèque d'acompte de notre client Éclipse sur prestation de conseils**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		Reçu le 18/01/2021
PAYEZ CONTRE CE CHÈQUE EN EUROS NON ENDOSSABLE <i>huit cent euros</i> ----- sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé		800.00 €
À <i>Lab Sound System</i>	ECLIPSE 10 rue Lecourbe	A <i>PARIS</i>
Payable en France	75015 PARIS	LE <i>17 janvier 2021</i> <i>ECLIPSE</i>
Agence Paris	561784520	
	033010097802-0005194268	

Annexe A2 – (Suite) - Documents reçus le 18 janvier 2021

➤ **Facture du fournisseur Ouest Bureau**

OUEST BUREAU 15 rue des Lilas 75015 PARIS TVA intra FR75329338883							Reçue le 18/01/2021	Lab Sound System 181, Bd Pessières 75017 Paris
Date : 16/01/2021								
Facture N° 2021-01-129								
Code	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA		
P259	Ramette papier A4	Pièce	10	4,50	45,00	20%		
C227	Classeur A4	Pièce	20	2,50	50,00	20%		
S002	Stylo Bic Noir	Lot de 10	5	3,00	15,00	20%		
S003	Stylo Bic Bleu	Lot de 10	5	3,00	15,00	20%		
S001	Stylo Bic Rouge	Lot de 10	2	3,00	6,00	20%		
E513	Cartouche laser IPF encre noire	Pièce	15	45,00	675,00	20%		
TOTAL HT						806,00		
REMISE CLIENT PROFESSIONNEL 10 %						80,60		
NET COMMERCIAL						725,40		
TVA 20%						145,08		
NET A PAYER						870,48		

➤ **Quittance de loyer de nos locaux**

AGENCE FONCIA PARIS 15^e 18, cours Galiéni 75015 PARIS		Reçue le 18/01/2021
QUITTANCE n° : 2021 - 01		
LOCATAIRE :	Lab Sound System	
OBJET :	Local commercial non aménagé 181, Bd Pessièrre, Paris	
PERIODE :	janv-21	
MONTANT :	4 500,00 € (loyer non soumis à TVA)	
Règlement : prélèvement au 18 janvier 2021		

➤ **Avis de débit de la banque – Prélèvement du loyer de janvier de nos locaux**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	
AVIS DE DÉBIT n°452894	
Date opération :	18/01/2021
Nature opération :	Prélèvement Foncia
Montant opération :	4 500,00 €

Annexe A3 – Factures d’avoir Fournisseur Ouest Bureau

Reçue le 22/01/2021
 Ouest Bureau a fait une erreur, 5 cartouches laser IPF avaient été commandées. Nous avons retourné le 19 janvier les cartouches excédentaires

OUEST BUREAU
 15 rue des Lilas
 75015 PARIS
 TVA intracom : FR75329338883

Lab Sound System
 181, Bd Pessières
 75017 Paris

Date : 20/01/2021
AVOIR N° AV-2021-01-002

Code	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA
E513	Cartouche laser IPF encre noire	Pièce	10	45,00	450,00	20%
					TOTAL HT	450,00
					REMISE CLIENT PROFESSIONNEL 10 %	45,00
					NET COMMERCIAL	405,00
					TVA 20%	81,00
					NET A VOTRE CREDIT	486,00

Annexe A4 – Note de Mme Payet

Le 23 janvier 2021

Je suis inquiète pour notre trésorerie à fin janvier.

Je souhaite obtenir des informations à partir de requêtes qui seront exécutées avec notre PGI.

Merci d'écrire :

- une requête en SQL permettant d'obtenir le numéro et le nom des clients qui règlent par LCR (Lettre de change relevé)
- une requête en SQL permettant d'obtenir la somme des montants des factures non réglées et dont l'échéance se situe avant le 23 janvier 2021.

Merci de déposer votre proposition sur mon bureau afin que je puisse vérifier votre travail.

Mme Payet

Annexe A5 – Éléments de la base de données

Extrait de la table CLIENT

NUMTIERS	NOM_CLI	CP	CODEREG
411ECL	ECLIPSE	93450	3
411VIN	RADIO VINCI	75017	1
411FMT	RADIO FMT	11924	2
411REA	REACTIF'S LIQUIDATION JUDICIAI	78200	3
411QUI	STE IMMO QUINQUINA	92400	1
411STU	LES STUDIOS DE SAINT OUEN	93450	1
...

Extrait de la table MODE_REGLEMENT

CODEREG	MODE_REG
1	LCR
2	CHEQUE
3	VIREMENT
...	...

Extrait de la table FACTURE

CODE_FACT	[...]	DATE_ECHEANCE	TOTAL_FACT	FACT_REGLEES	NUMTIERS
FAC0031		11/01/2021	6 865,04	OUI	411STU
FAC0028		12/01/2021	2 344,16	NON	411REA
FAC0025		14/01/2021	12 541,21	NON	411ECL
FAC0029		15/01/2021	15 236,45	NON	411QUI
FAC0026		25/01/2021	458,56	OUI	411ECL
FAC0030		25/01/2021	5 358,67	NON	411QUI
FAC0027		30/01/2021	11 025,03	NON	411ECL
...	

Extrait du schéma relationnel

CLIENT (NUMTIERS, NOM_CLI, CP, #CODEREG)

MODE_REGLEMENT (CODEREG, MODE_REG)

FACTURE (CODE_FACT, [...], DATE_ECHEANCE, TOTAL_FACT, FACT_REGLEES, #NUMTIERS)

Formalisme utilisé :

Dans la relation, la clef primaire est soulignée, la clef étrangère est précédée du signe #.

Annexe A6 – Courriel de Mme Payet relatif à la demande de M. Abdi

De : payet@lss.fr
A : assistant@lss.fr
Le : 3 février 2021
Objet : demande de M. Abdi
P.J. : Extrait du bulletin de paie de janvier de M. Abdi
Bonjour, Driss Abdi m'a fait part de 2 interrogations quant à son bulletin de paie de janvier. - Les heures supplémentaires sont-elles bien valorisées ? - La retenue pour absence et l'indemnité de congés payés sont-elles correctes ? Pouvez-vous donc vérifier et justifier toutes les valeurs des lignes suivantes de son bulletin de paie : - Heures supplémentaires 25 %, - Retenue pour absence, - Indemnité de congés payés. Je vous rappelle que c'est la méthode de l'horaire réel qui est retenue par notre entreprise pour le calcul des retenues pour absence. Je vous précise que M. Abdi a pris des congés payés du lundi 18 janvier inclus jusqu'au dimanche 24 janvier 2021 inclus. D'autre part, notre cabinet Optimo Gestion applique systématiquement à chaque période de congés payés, la règle d'indemnisation la plus favorable. Cordialement Sophie Payet

Annexe A7 – Extrait du contrat de travail de Monsieur Abdi

Entre d'une part, LSS [...]

Et d'autre part, Monsieur Driss ABDI [...]

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du contrat

[...], M. Driss ABDI est engagé par la SARL LSS en qualité de technicien acousticien [...] à compter du 1^{er} avril 2019. [...]

Article 2 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} avril 2019. [...]

Article 4 – Rémunération

M. Driss ABDI percevra une rémunération mensuelle brute de 2 805,90 euros (deux mille huit cents cinq euros et quatre-vingt-dix centimes) pour un horaire hebdomadaire de 35 heures. [...]

Annexe A8 – Extrait du bulletin de paie de Driss Abdi – Janvier 2021

Éléments	Base	Taux	Montant
Salaire de base	151,67	18,50	2 805,90
Heures supplémentaires 25%	5,00	23,125	115,63
Retenue pour absence - Du 18 au 22 janvier	35,00		- 668,07
Indemnité congés payés - Du 18 au 23 janvier			726,00
Total brut			2 979,46

Remarques :

- *aucun accord collectif n'a été signé en ce qui concerne les heures supplémentaires,*
- *les jours travaillés dans l'entreprise vont du lundi au vendredi à raison de 7 h par jour,*
- *l'entreprise calcule le nombre de jours de congés payés en jours ouvrables.*

Annexe A9 – Relevé des heures réalisées en janvier 2021 par M. ABDI.

Salarié	Emploi	28 décembre	4 janvier	11 janvier	18 janvier	25 janvier
		– 3 janvier	– 10 janvier	– 17 janvier	– 24 janvier	– 31 janvier
.....						
Driss ABDI	Technicien	28 h	40h	35h	0 h	35 h
....						

Annexe A10 - Calendrier de janvier 2021

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
28	29	30	31	01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Remarque :

Pour calculer l'horaire réel du mois, dans le cadre de la retenue pour absence, le 1^{er} janvier est férié mais considéré comme un jour travaillé dans l'entreprise.

Annexe A11 – Extrait du tableau de suivi des congés payés au 31 décembre 2020

Nom – Prénom	ABDI Driss
Nombre de jours de CP acquis 2019 / 2020	30 jours ouvrables
Nombre de jours de CP acquis 2020 / 2021	17,5 jours ouvrables
Nombre de jours de CP restant 2019 / 2020	12 jours ouvrables
Cumul rémunération brute 2019 / 2020	36 300,00 €
Cumul rémunération brute 2020 / 2021	22 103,90 €

Annexe A12 – Courriel de Mme Payet relatif aux travaux d’inventaire

De : payet@lss.fr
A : assistant@lss.fr
Le : 03 février 2021
Objet : travaux d’inventaire
PJ : Documents A7 à A10
Bonjour, Je reviens vers vous pour finaliser les travaux d’inventaire. <ul style="list-style-type: none">• Concernant le poste client, j’ai rencontré notre expert-comptable ce matin pour lui demander des précisions. Vous trouverez un extrait du compte rendu de notre entretien dans le dossier. Pouvez-vous :<ul style="list-style-type: none">- justifier la position de l’expert-comptable en vous appuyant sur les principes comptables,- procéder aux calculs et enregistrements comptables nécessaires.• Pour la prime d’assurance annuelle, vous disposez d’un extrait du journal des achats pour passer l’écriture nécessaire. Merci de déposer vos travaux sur mon bureau. Cordialement, Sophie Payet

Annexe A13 – Extrait de l’entretien du 3 février 2021 avec l’expert-comptable

... Mme PAYET : « J’ai eu au téléphone le dirigeant de Blue Way TV ce matin. Il me dit qu’en raison de ses difficultés financières, il ne pourra probablement régler que 30% de son solde. Que doit-on faire pour les écritures d’inventaire ? » L’expert-comptable : « Il faut déprécier le solde à 70 % pour constater la perte probable ». Mme PAYET : « La situation est plus compliquée pour le client Radio Fa Sol car il est en liquidation judiciaire pour insuffisance d’actif ». L’expert-comptable : « La liquidation judiciaire a-t-elle été prononcée ? » Mme PAYET : « Oui, la décision du tribunal de commerce a été prononcée le 16/11/2020 et la totalité de la créance est perdue. » L’expert-comptable : « Avez-vous reçu le document mentionnant la décision du tribunal ? » Mme PAYET : « Oui, nous l’avons reçu fin novembre ». L’expert-comptable : « La créance est donc à considérer comme irrécouvrable. Je vous précise que compte tenu de votre activité, la TVA est toujours en attente d’exigibilité. » ...
--

Annexe A14 – Extrait du grand livre des clients au 31/12/2020

Blue Way TV		Compte: 411BLU				
Date	Code journal	Document	Libellé	Débit	Crédit	Solde progressif
01/01/2020	OD		Reprise à nouveaux	16 504,80	0,00	16 504,80
01/03/2020	BQ		Règlement	0,00	16 504,80	0,00
20/09/2020	VE	F148925	Facture 148925	17 850,00	0,00	17 850,00
18/12/2020	BQ	VIR5698	Règlement F148925	0,00	11 000,00	6 850,00
				34 354,80	27 504,80	

Radio Fa Sol		Compte: 416RAD				
Date	Code journal	Document	Libellé	Débit	Crédit	Solde progressif
01/01/2020	AN		Reprise à nouveaux	9 882,00	0,00	9 882,00
30/01/2020	BP	CHQ246788	Règlement F148911	0,00	1 200,00	8 682,00
				9 882,00	1 200,00	

Remarque : le grand livre auxiliaire ne comporte qu'un compte client douteux.

Annexe A15 – Tableau des dépréciations des clients au 31/12/2019

Clients	Créances au 31/12/2019		Dépréciation nécessaire au 31/12/2019	Dépréciation existante au 31/12/2018	Ajustement au 31/12/2019	
	TTC	HT			Dotations	Reprises
...
RADIO FA SOL	9 882,00	8 235,00	4 941,00	0,00	4 941,00	
...

Annexe A16 – Extrait du journal des achats

Journal AC						
Du 01/06/2020 Au 30/06/2020						
Date	N° pièce	N° doc.	Compte	Libellé	Débit	Crédit
Mois : Juin 2020						
01/06/2020	63		616100	Assurance multirisques F5987 du 01/06/2020 au 31/05/2021	720,00	
01/06/2020	63		401MAC	Assurance multirisques F5987 du 01/06/2020 au 31/05/2021		720,00
...						

Annexe A17 – Courriel de Mme Payet relatif aux travaux d’inventaire sur immobilisations

De : payet@lss.fr
A : assistant@lss.fr
Le : 03 février 2021
Objet : travaux sur immobilisations
PJ : Documents A12 à A15
Bonjour, Très satisfaite de vos travaux précédents, je vous demande désormais de prendre en charge les contrôles sur les travaux comptables relatifs aux immobilisations. Nous avons acquis le 10 septembre et mis en service le 21 septembre 2020 une nouvelle imprimante multifonctions (IPF) pour remplacer la précédente (Canon) tombée en panne et mise au rebut. Conformément au livre des procédures comptables, je souhaite avoir des explications sur les calculs et sur les écritures du 31 décembre qui apparaissent dans le module comptable du PGI. Vous voudrez bien me répondre par mail avant demain. Cordialement, Sophie Payet

Annexe A18 – Extrait du livre des procédures comptables relatifs aux travaux d’inventaire sur immobilisations

Les tableaux d’amortissement sont établis dans le module de gestion des immobilisations afin d’obtenir de manière automatisée les enregistrements d’inventaire correspondants.

Contrôles à effectuer

- Les calculs des amortissements sont contrôlés à chaque entrée d’immobilisation.
- Les immobilisations qui sont mises au rebut donnent lieu à une sortie dans le module de gestion des immobilisations afin d’obtenir de manière automatisée les enregistrements d’inventaire correspondants. Les écritures sont contrôlées par le comptable.

Modalités pratiques

- Les dotations aux amortissements sont calculées sur la base d’une année de 360 jours répartis en 12 mois de 30 jours
- Les amortissements sont calculés sur la durée normale d’utilisation des biens en utilisant les systèmes linéaires ou dégressifs.

Les durées de vie et modes d’amortissement utilisés sont les suivants :

IMMOBILISATIONS	Amortissement économique		Amortissement fiscal	
	Durée	Mode	Durée	Mode
[...]	[...]	[...]	[...]	[...]
Matériel de bureau et informatique	5 ans	Linéaire	5 ans	Dégressif
[...]	[...]	[...]	[...]	[...]

Annexe A19 – Fiches immobilisations saisies sur PGI (module immobilisation)

Imprimante Canon – mise au rebut

Société LSS		FICHE IMMOBILISATION		N° : IMP 02	
Nature immobilisation :	Imprimante	Imputation comptable :	218300		
Désignation	Imprimante Canon	Complément :	Matériel neuf		
Fournisseur	Canon	Date acquisition :	10/08/2013	Date mise en service :	10/08/2013
Prix d'acquisition HT :	1 955,00	Valeur résiduelle	0		
Date de sortie	31/12/2020	Motif sortie	Mise au rebut		
Durée Amortissement comptable (en années) :	5 ans	Mode :	Linéaire		
Amortissement fiscal :	Dégressif	Durée usage (en années) :	5	Coefficient dégressif :	1.75

Imprimante IPF75

Société LSS		FICHE IMMOBILISATION		N° : IMP 03	
Nature immobilisation :	Imprimante	Imputation comptable :	218300		
Désignation	Imprimante IPF75	Complément :	Matériel neuf		
Fournisseur	VIDEOJET	Date acquisition :	10/09/2020	Date mise en service :	21/09/2020
Prix d'acquisition HT :	2 599,00	Valeur résiduelle	0		
Date de sortie		Motif sortie			
Durée Amortissement comptable (en années) :	5 ans	Mode :	Linéaire		
Amortissement fiscal :	Dégressif	Durée usage (en années) :	5	Coefficient dégressif :	1.75

Remarques :

- Les fiches immobilisations ont toutes été contrôlées à partir des pièces comptables. Aucune erreur détectée.

Annexe A20 – Extrait du journal des opérations diverses

Journal OD						
Du 01/12/2020 Au 31/12/2020						
Date	N° pièce	N° doc.	Compte	Libellé	Débit	Crédit
Mois : Décembre 2020						
31/12/2020	84		281830	Mise au rebut -Imprimante Canon	1 955,00	
31/12/2020	84		218300	Mise au rebut -Imprimante Canon		1 955,00
31/12/2020	85		681120	Dot. Amortissements IPF75	144,39	
31/12/2020	85		281830	Dot. Amortissements IPF75		144,38
31/12/2020	86		687250	Am. Dérogatoires IPF75	158,84	
31/12/2020	86		145000	Am. Dérogatoires IPF75		158,83
....						

Annexe A21 - Courriel de Mme Payet relatif à l'augmentation du capital

De : payet@lss.fr
A : assistant@lss.fr
Le : 1 ^{er} février 2021
Objet : augmentation de capital
Bonjour, Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2020, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire qui sera souscrite intégralement par Mme Payet. Une seule écriture a été passée par M. Diani le 28 janvier 2021. En ce qui concerne les frais d'augmentation de capital, l'expert-comptable nous a conseillé de les mettre en charge. Merci de terminer les enregistrements nécessaires à cette opération. Cordialement, Sophie Payet

Annexe A22 – Extraits des statuts de LSS et du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2020

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ LSS
[...] Article 4 Le capital est fixé à 8 000 €, divisé en 80 parts sociales de valeur nominale 100 €.

PROCÈS VERBAL
Le 15 décembre 2020 Résolution N° 1 Il est décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 230 nouvelles parts. Le prix d'émission est fixé à 112 €. Le capital devra être intégralement libéré pour le 31 janvier 2021. [...]

Annexe A23 – Extrait du journal de banque

Journal BQ						
Du 01/01/2021 Au 31/01/2021						
Date	N° pièce	N° doc.	Compte	Libellé	Débit	Crédit
Mois : Jan-21						
28/01/2021	125		512000	Augmentation de capital – Fonds reçus	25 760,00	
28/01/2021	125		456300			25 760,00
...						

Annexe A24 – Note d'honoraire du notaire suite à l'augmentation de capital

Maître DETAPOL Notaire			
Note d'honoraire n° 2021-01-023 28/01/2021 Augmentation de capital SARL LSS du 28/01/2021			Reçue le 01/02/2021
			Montant HT
Droit d'enregistrement réglé pour votre compte			375,00
Honoraires			150,00
Base TVA	Taux	TVA	Net à payer
150,00	20 %	30,00	555,00
TVA sur les débits Art 269-2 du CGI.			
<i>La présente note est payable avant le 28/02/2021</i>			

Annexe A25 – Note de Mme Payet

Le 16 mars 2021

Nous avons reçu aujourd'hui, l'avis de débit n° 456601 de la Société Générale concernant le prélèvement du premier acompte de l'IS.

- Merci de bien vouloir procéder à l'enregistrement comptable nécessaire.

Par ailleurs, chaque année, M. Diani me transmet un échéancier du paiement de cet impôt. Compte tenu des diminutions des taux d'IS, je n'arrive pas à retrouver certains montants.

Je vous demande :

- de vérifier si nous sommes toujours éligibles au taux réduit en faveur des PME
- de justifier les montants inscrits dans les colonnes :
 - 1^{er} acompte 2021 (cellules B16 à B19) ;
 - Solde IS 2020 (cellules C16 à C19);
 - 2^{ième} acompte (cellules D16 à D19).

Mme Payet

Annexe A26 – Avis de débit et Extrait de la balance au 31/12/2020 exportée du PGI

➤ Avis de débit de la banque – Règlement 1^{er} acompte d'IS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	
AVIS DE DÉBIT n°456601	
Date opération :	15/03/2021
Nature opération :	1 ^{er} acompte IS
Montant opération :	1 325,00 €

Annexe A27 – Maquette de l'échéancier de l'impôt sur les sociétés exercice comptable 2021

	A	B	C	D	E	F
1	Date de clôture de l'exercice		31/12/2020			
2						
3		Début exercice	Fin exercice	Résultat fiscal	Acomptes versés	
4	Exercice N-1	01/01/2019	31/12/2019	35 334 €		
5	Exercice N	01/01/2020	31/12/2020	42 528 €	5 300 €	
6						
7	Taux IS	2019	2020	2021		
8	Taux réduit	15%	15%	15%		
9	Taux normal	28%	28%	26,5%		
10						
11	Plafond taux réduit	38 120,00	38 120,00	38 120,00		
12						
13	Echéancier IS exercice comptable 2020 / 2021					
14	Date d'exigibilité	15/03/2021	15/04/2021	15/06/2021	15/09/2021	15/12/2021
15	Nature du versement	1er Acompte	Solde IS 2020	2ème Acompte	3ème Acompte	4ème Acompte
16	IS taux réduit	1 325	5 718	1 430	1 430	1 430
17	IS taux normal	0	1 234	292	292	292
18	Régularisation 1er acompte			397		
19	Montant du versement	1 325	1 652	2 119	1 722	1 722
20						

Annexe A28 – Extrait de la balance au 31/12/2020 exportée du PGI

Compte		Mouvements		Solde	
N°	Intitulé	Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
.....					
444000	Etat - Impôts sur les bénéfices	5 300,00	6 952,00		1 652,00
.....					
695000	Impôt sur les bénéfices	6 952,00		6 952,00	
.....					

Annexe B1 – Mémento SQL

PROJECTION D'ATTRIBUTS		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
SELECT	Spécifie les attributs que l'on veut extraire et afficher	SELECT TABLE.Attribut
FROM	Spécifie les tables nécessaires à la requête	FROM TABLE1, TABLE2
;	Indique que la requête est terminée	;

SÉLECTION		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
WHERE	Précède la première jointure ou sélection	WHERE TABLE.Attribut LIKE chaîne de caractères
AND	Succède à WHERE que ce soit pour une sélection ou une jointure	AND TABLE.Attribut = Valeur numérique
OR	Précède une sélection (union)	OR TABLE.Attribut = Valeur numérique
LIKE / =	LIKE précède une chaîne de caractères. = précède une valeur numérique.	WHERE TABLE.Attribut LIKE chaîne de caractères AND TABLE.Attribut = Valeur numérique
IS [NOT] NULL	Prédicat de [non] nullité	WHERE TABLE.Attribut IS [NOT] NULL
BETWEEN ... AND ...	Prédicat d'intervalle Équivalent à >= ... AND <= ...	WHERE TABLE.Attribut BETWEEN valeur1 AND valeur 2

TRI		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
ORDER BY ... ASC ou DESC	La hiérarchie des clés de tri est définie par l'ordre des attributs derrière ORDER BY	ORDER BY TABLE.Attribut1, TABLE.Attribut2 ASC

CALCULS		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
SUM	Retourne la somme des valeurs d'un attribut d'une table	SELECT SUM (TABLE.Attribut) AS NomAlias
AVG	Retourne la moyenne des valeurs d'un attribut d'une table	SELECT AVG (TABLE.Attribut) AS NomAlias
MAX	Retourne la valeur maximum d'un attribut d'une table	SELECT MAX (TABLE.Attribut) AS NomAlias
MIN	Retourne la valeur minimum d'un attribut d'une table	SELECT MIN (TABLE.Attribut) AS NomAlias
AS	L'attribut projeté est identifié par le nom de l'alias	SELECT SUM (TABLE.Attribut) AS NomAlias

REGROUPEMENT		
<i>Expression</i>	<i>Résultat</i>	<i>Syntaxe</i>
COUNT	Retourne le nombre de tuples d'une table	SELECT COUNT (TABLE.Attribut) AS NomAlias
GROUP BY	Permet de faire porter les fonctions d'agrégat sur des partitions de la table	GROUP BY TABLE.Attribut HAVING TABLE.Attribut = Valeur
HAVING	Permet d'appliquer des prédicats de condition sur des résultats de regroupement	GROUP BY TABLE.Attribut HAVING TABLE.Attribut = Valeur

Calcul Heures supplémentaires

§ 40990 [...]

Cadre du décompte

Les heures supplémentaires se décomptent par semaine [...].

A défaut d'accord, la semaine débute le lundi à 0h et se termine le dimanche à 24h.

§ 41105 Majoration de salaire

Une convention ou un accord collectif d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, de branche peut fixer le ou les taux de majoration des heures supplémentaires, qui ne peut pas être inférieur à 10%

- à défaut d'accord collectif, ce taux est de :

- 25% pour chacune des 8 premières heures (de la 36^e à la 43^e incluse) ;

- 50% à partir de la 44^e heure.

[...]

Annexe B3 – Indemnité de congés payés - Revue fiduciaire – Juillet 2020

Deux méthodes : retenir la plus favorable

[...]

Application de la règle du dixième

➤ **Salaire de référence**

Il est nécessaire de calculer tout d'abord le salaire de référence dans lequel tous les éléments ayant le caractère d'une rémunération [...] sont inclus [...].

➤ **Mode de calcul**

Le 1/10 du total de la rémunération de la période de référence représente l'indemnité due pour le droit à congés totaux du salarié (5 semaines ou moins selon le cas) [...].

Lorsque le salarié consomme une partie de ses jours de congé, l'indemnité de congés payés selon la règle du 1/10 correspond à la formule suivante :

Indemnité pour les droits complets x nombre de jours ouvrables de CP pris / nombre de jours ouvrables de CP acquis.

[...]

Application de la règle du maintien du salaire

[...]

Annexe B4 – Retenue pour absence – Dictionnaire pratique social 2020 - Revue Fiduciaire

En cas d'absence - [...] l'employeur doit opérer sur le salaire une retenue exactement proportionnelle à la durée de l'absence.

Méthode validée par la jurisprudence (horaire mensuel réel)

$R = (\text{salaire mensuel} \times \text{heures d'absence}) / \text{horaire réel de travail du mois}$

§ 27120 [...] Pour amortir leurs actifs non décomposés, les entreprises doivent, en principe, retenir, sur le plan comptable, leur **durée réelle d'utilisation** dans l'entreprise. [...]

La date de départ de l'amortissement est la date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont attachés, c'est-à-dire, généralement la date de **mise en service** du bien.

§ 27235 L'amortissement linéaire (ou constant)

Il répartit de manière égale les dépréciations sur la durée de vie du bien. [...]

§ 27270 L'amortissement dégressif fiscal

Les règles comptables n'interdisent pas de comptabiliser un amortissement correspondant à un mode dégressif fiscal si ce mode correspond à l'utilisation réelle de l'immobilisation. [...] Lorsque ce mode dégressif ne correspond pas à l'utilisation réelle de l'immobilisation (cas général), le complément d'amortissement résultant de l'application du mode dégressif doit obligatoirement être comptabilisé en **amortissements dérogatoires**. [...]

§ 27290 Modalités d'application du dégressif fiscal

[...]

I- Coefficients fiscaux Ils s'appliquent au taux de l'amortissement linéaire pour fournir le taux de l'amortissement dégressif. [...]

Durées d'amortissement	Coefficients dégressifs des biens acquis ou fabriqués à compter du 01/01/2010
3 et 4 ans	1,25
5 et 6 ans	1,75
>6 ans	2,25

II- Modalités pratiques

a) La date de départ de l'amortissement est la date de début des avantages économiques qui lui sont attachés, c'est-à-dire, généralement la date de mise en service du bien. [...]

Fiscalement la première annuité dégressive (valeur brute x taux d'amortissement dégressif) est calculée comme si le bien avait été acquis au premier jour du mois de son acquisition [...] et non à partir de la date de mise en service. En conséquence, en cas d'option pour le mode dégressif fiscal, un amortissement dérogatoire devrait être comptabilisé. [...]

Chapitre II – Principes de la comptabilité

Section 1 – Principes d'établissement des comptes annuels

Sous-section 1 – Image fidèle

Art. 121-1

La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture.

Sous-section 2 – Comparabilité et continuité d'activité

Art. 121-2

La comptabilité permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de l'entité dans une perspective de continuité d'activité.

Sous-section 3 – Régularité et sincérité

Art. 121-3

La comptabilité est conforme aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité afin de traduire la connaissance que les responsables de l'établissement des comptes ont de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés.

Dans le cas exceptionnel où l'application d'une règle comptable se révèle impropre à donner une image fidèle, il y est dérogé. La justification et les conséquences de la dérogation sont mentionnées dans l'annexe.

Sous-section 4 – Prudence

Art. 121-4

La comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes, pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entité.

Sous-section 5 – Permanence des méthodes

Art. 121-5

La cohérence et la comparabilité des informations comptables au cours des périodes successives reposent sur la permanence des méthodes comptables et de la structure du bilan et du compte de résultat. Les méthodes comptables sont les principes, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entité lors de l'établissement de ses comptes annuels.

Les termes « méthode comptable » s'appliquent :

- aux méthodes d'évaluation et de comptabilisation ;
- aux méthodes de présentation des comptes.

Annexe B7 – Mémento comptable Francis Lefebvre 2020 – Extrait

§ 55320 Augmentation de capital en numéraire

[...]

I. Définition et justification La prime d'émission est constituée par l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale des actions ou des parts sociales attribuées à l'apporteur. [...]

II. Comptabilisation Le compte 101 « Capital » est crédité de la valeur nominale des titres, la prime étant portée (PCG 941-10) au compte 104 « Primes liées au capital social » (subdivision 1041 « Prime d'émission »).

• **TAUX RÉDUIT EN FAVEUR DES PME**

§ 36085

Les petites et moyennes entreprises bénéficient de plein droit d'un taux réduit de 15 % dans la limite de 38 120 € de bénéfice imposable par période de douze mois (abstraction faite des plus-values taxées à 15 % et des bénéfices exonérés ou situés hors du champ d'application de l'IS).

§ 36090

Peuvent bénéficier du taux réduit l'ensemble des personnes morales passibles de l'IS de plein droit ou sur option (y compris les associations ayant un secteur lucratif imposable). La mesure s'adresse aux PME qui réalisent au cours de l'exercice ou de la période d'imposition un chiffre d'affaires hors taxe, ramené le cas échéant à douze mois, inférieur à 7 630 000 €. S'il s'agit de sociétés, le capital doit en outre être entièrement libéré à la clôture de l'exercice (ou de la période d'imposition) concerné et détenu, de manière continue, pour 75 % au moins (droits de vote et droits à dividende) :

- par des personnes physiques ;
- ou par des sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7 630 000 € et dont le capital, entièrement libéré, est directement détenu de manière continue pour 75 % au moins par des personnes physiques. [...]

● **TABLEAU RÉCAPITULATIF**

36100

Tranches de bénéfice imposable	Année d'ouverture de l'exercice			
	2019	2020	2021	2022
CA < 7,63 M € ⁽¹⁾				
- 0 à 38 120 €	15 %	15 %	15 %	15 %
- 38 120 à 500 000 €	28 %	28 %	26,5 %	25 %
> 500 000 €	31 %			
7,63 M € ≤ CA < 250 M €				
- 0 à 500 000 €	28 %	28 %	26,5 %	25 %
> 500 000 €	31 %			
CA ≥ 250 M €				
- 0 à 500 000 €	28 %	28 %	27,5 %	25 %
> 500 000 €	33,1/3 % ⁽²⁾	31 %		

(1) voir condition § 36090

(2) ce taux s'applique aux exercices ouverts en 2019 et clos à compter du 6 mars 2019.

§ 36460 Paiement de l'IS

L'impôt sur les sociétés est calculé par la société elle-même et versé spontanément au comptable public du lieu de dépôt de la déclaration de résultats. Ce système de **paiement spontané** comporte :

- d'abord, le versement d'**acomptes trimestriels** ;
- puis, à la fin de l'exercice, la liquidation de l'impôt réellement dû et le versement du **solde** correspondant.

[...]

§ 36525 Époque et nombre de versements

Pour chaque exercice social, l'impôt sur les sociétés donne lieu normalement au versement de **quatre acomptes** à date fixe.

Ces acomptes doivent être payés au plus tard les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre selon un ordre qui est fonction de la date de clôture de l'exercice précédent. [...]

§ 36535 Calcul des acomptes Base de calcul

La base de calcul des acomptes est déterminée d'après les résultats du dernier exercice clos. [...]

Toutefois, le **premier acompte** est provisoirement calculé sur la base du bénéfice de référence de l'avant dernier exercice. Une régularisation est ensuite opérée lors du versement du dernier acompte sur la base des résultats du dernier exercice.

§ 36540 Montant des acomptes

Le **montant total** de ces acomptes est égal à un montant d'impôt sur les sociétés calculé :

- sur le résultat taxé au taux normal [...],
- sur le bénéfice imposé au taux réduit des PME (15 %) (voir conditions §36090),
- [...].

Chacun des acomptes est égal au quart de l'impôt ainsi liquidé [...].

Les entreprises doivent calculer leurs acomptes dus au titre d'un exercice ouvert en année N en appliquant le taux normal d'IS applicable au titre de ce même exercice (voir § n° 36100 Tableau récapitulatif).

§ 36610 Versement du solde

Lorsque l'impôt finalement dû est supérieur au montant des acomptes déjà versés, la différence représente le solde de liquidation. Le paiement du solde est effectué lors du dépôt du relevé de solde au plus tard le 15 du quatrième mois qui suit la clôture de l'exercice [...].

§ 97510 Règles générales d'arrondissement pour la liquidation des impôts et taxes

Une règle unique d'arrondissement s'applique à l'ensemble des impôts et taxes.

Les bases et cotisations fiscales sont arrondies à l'euro le plus proche [...].